

**DELIBERATION N° 2001/06-10 - F.N.A.C.A. :  
OFFICIALISATION DU JOUR ANNIVERSAIRE DU  
CESSEZ-LE-FEU DU 19 MARS 1962.**

Madame RAVON, rapporteur, donne lecture à l'Assemblée de la lettre adressée par la F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie) rappelant l'hommage solennel que, depuis 1963 elle rend chaque année, le 19 mars, au sacrifice des victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie et qui demande au gouvernement d'officialiser ce jour anniversaire qui deviendrait la Journée Nationale du Souvenir et du Recueillement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'approuver le vœu qui sera adressé par la F.N.A.C.A au Gouvernement, par lequel il lui est demandé d'officialiser le jour anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars 1962 dédié à la mémoire des 30 000 soldats français tombés en Afrique du Nord et des victimes de ces conflits et qui deviendrait ainsi la Journée Nationale du Souvenir et du Recueillement.